

LES EMPLOYEURS DOIVENT APPLIQUER LES ACCORDS SIGNÉS ET AGRÉÉS.

Les nombreuses mobilisations des travailleuses et travailleurs au sein des collectifs de lutte et des syndicats combatifs, représenté·es dans les instances par des négociatrices et négociateurs déterminé·es, ont permis la signature de *l'accord du 4 juin 2024 relatif à l'extension du Ségur dans le cadre de la politique salariale en lien avec la négociation sur la CCUE dans le secteur sanitaire, social et médico-social privé à but non lucratif* qui précise :

- ✖ “Les partenaires sociaux de la Branche des activités sanitaires, sociales et médico-sociales privée à but non lucratif (BASS) ont souhaité mettre en place des mesures de revalorisations salariales dans une logique de convergence conventionnelle sans attendre la finalisation des travaux relatifs à la Convention collective unique étendue (CCUE).”
- ✖ Par cet accord, les partenaires sociaux de la branche assurent leur engagement et leur sérieux dans la négociation d'une CCUE et la généralisation des mesures de revalorisation « Ségur / Laforcade / Conférence des métiers » aux professionnels qui en sont actuellement exclus.
- ✖ La conclusion de cet accord implique l'accompagnement, notamment financier, des pouvoirs publics”

Cet accord est venu corriger l'injustice et la discrimination introduites par le précédent accord signé par une seule organisation syndicale.

Or, à ce jour, *“l'Accord du 4 juin 2024 relatif à l'extension du Ségur”* n'est toujours pas appliqué par l'ensemble des employeurs. De nombreuses associations indiquent ne pas disposer des crédits pour le financer.

“Départements de France refuse de financer l'extension de la prime Ségur” (Le Média Social 13/09/2024)

“Extension du Ségur : les départements de gauche, bien que mécontents, paieront” (Le Média Social 18/09/2024)

Devons-nous y voir à nouveau une discrimination et un mépris de classe et de genre ? Car une nouvelle fois, ce sont en majorité les femmes les plus mal payées de nos établissements qui se voient maltraitées. Certains employeurs ne manqueront pas de faire porter la responsabilité de leurs difficultés financières sur ces dernières dispositions. Or ce sont les politiques libérales et délétères de ces 30 dernières années qui ont conduit à cette situation catastrophique de notre secteur. Politiques libérales qui ont reçu le concours zélé des organisations autoproclamées responsables et pragmatiques.

La Fédération SUD Santé Sociaux ainsi que l'ensemble des organisations syndicales ont respecté leurs engagements et les premiers échanges ayant trait à une **Convention Collective Commune** que nous voulons de **Haut Niveau** ont déjà commencé. Devront-ils être suspendus tant que durera cette situation scandaleuse ?

NOUS NE LE SOUHAITONS PAS !

Aussi, la Fédération SUD Santé Sociaux exige que tous les employeurs respectent eux aussi l'engagement pris par leurs représentant·es.

Par ailleurs, la Fédération SUD Santé Sociaux apportera son soutien et son concours à tous·tes les salarié·es qui souhaiteront engager des procédures pour faire valoir leurs droits.

ON NE LÂCHE RIEN, NI PERSONNE !

Paris, le 3 octobre 2024

